

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 101/2016**

**OBJET :** Mise à disposition de la plateforme professionnelle de déchets et de la parcelle attenante au SMIVOM de la Mouillonne

**L'an deux mille seize et le 04 octobre à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 25 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS :** M. PACHER René, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme WATREMETZ Marie Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS :** Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine

**ABSENTS EXCUSES :** M. SIRABELLA Roger, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. DELCASSE Jean, Mme ARRAZILS Marie Christine, M. POURRINET Jacques,

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur CHENIN Jean été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la compétence de la CCVA en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés et que l'exercice de ladite compétence est confié au SMIVOM de la Mouillonne.

Suite à une décision préfectorale de requalification de la nature des déchets traités par la plateforme professionnelle, en déchets ménager, la CCVA a acquis en date du 10 août 2016 la plateforme professionnelle de déchets ainsi qu'une parcelle attenante situées lieu dit la cabanne – 31190 Auterive.

Monsieur le Président rappelle qu'afin d'alléger les opérations comptables de transfert puis de rétrocession qui interviendront au 1er janvier 2017 suite à l'intégration du SMIVOM par la CCVA, il y a lieu de conclure une mise à disposition permettant l'exploitation de l'équipement par le SMIVOM de la Mouillonne jusqu'au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de:

- **Conclure** une mise à disposition de la plateforme professionnelle de déchets ainsi que la parcelle attenante au SMIVOM de la Mouillonne

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS